



Municipalité de Mont-Saint-Michel

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL 2018-2019-2020

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2018
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC D'ANTOINE-LABELLE
Service de l'évaluation foncière
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 187 et modifié par le règlement 196 de la MRC d'Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

L'évaluation des immeubles sera disponible à compter d'aujourd'hui, le 21 novembre 2017 sur le site de la MRC au : <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>.

DONNÉ À MONT-SAINT-MICHEL, ce 21 novembre 2017.

La secrétaire-trésorière

MANON LAMBERT, DG
